



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suivi de la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes et à la session extraordinaire

de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes

en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement

et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs

stratégiques, mesures à prendre dans les domaines

critiques et autres mesures et initiatives

Déclaration présentée par la Fédération internationale des travailleurs sociaux, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

La Fédération internationale des travailleurs sociaux est entièrement acquise au thème de la session, « Élimination et prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles », qui correspond parfaitement à ses propres objectifs. Cette organisation est une fédération mondiale d'organisations de travailleurs sociaux, qui représente plus de 750 000 membres dans 90 pays. Elle a pour objectif de promouvoir l'égalité économique et sociale, de faire reconnaître la dignité et la valeur intrinsèques des êtres humains, d'œuvrer en faveur de la viabilité environnementale et de renforcer l'importance accordée aux relations humaines. Elle s'emploie à promouvoir des stratégies sociales de nature à assurer la cohésion des sociétés et à supprimer les causes profondes de conflit. Cet engagement cadre parfaitement avec le thème de la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme, ainsi qu'avec les objectifs du développement pour le Millénaire et le programme de développement de l'après-2015. La Fédération est en outre entièrement acquise à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il est essentiel, pour favoriser l'autonomisation des femmes du monde entier, de combattre la violence dont elles font l'objet. La Fédération considère en outre que la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes constituent un facteur qui contribue pour beaucoup à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

La Fédération appuie la Déclaration et le Plan d'action de Beijing adoptés à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995, qui s'inscrivent dans le prolongement des obligations énoncées dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Dans le cadre du Programme d'action, la violence à l'égard des femmes est l'un des 12 domaines critiques, dans lesquels il est urgent d'agir pour atteindre les objectifs de l'égalité, du développement et de la paix.

La Fédération internationale des travailleurs sociaux est également favorable à la prise de conscience du problème mondial de la violence à l'égard des femmes qu'ont favorisée d'autres grands traités et conventions, dont la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Les travailleurs sociaux du monde entier s'emploient, par leur action dans le domaine de l'élaboration des politiques et des programmes et l'exercice de leur métier, à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles et à promouvoir le bien-être de ces dernières sur les plans éducatif, physique, matériel et social.

La violence

Les femmes peuvent être victimes de violence à tout âge. Il peut notamment s'agir d'infanticide, de violences sexuelles sur mineures, de viols commis par une connaissance, de trafic sexuel, de violence conjugale ou de mauvais traitements infligés à des personnes âgées.

Ce n'est qu'en reconnaissant la dignité et la valeur intrinsèques de chaque individu que l'on pourra garantir les droits fondamentaux de tout un chacun. La violence à l'égard des femmes est un obstacle à la réalisation des objectifs relatifs aux droits de l'homme que constituent l'égalité, le développement et la paix car elle bafoue et annule les avantages que les femmes peuvent tirer de l'exercice de leurs libertés et droits fondamentaux. Dans toutes les sociétés, les femmes et les filles

sont, à divers degrés, soumises à des violences d'ordre physique, sexuel et psychologique, quels que soient leurs revenus, leur classe sociale, leur nationalité et leur culture.

Les formes et manifestations de la violence à l'égard des femmes varient parfois selon le contexte social, économique, culturel et politique dans lequel elles vivent. Cette violence ne constitue pas seulement une violation des droits des femmes, elle a également des conséquences sur l'épanouissement de tous les individus.

La Fédération internationale des travailleurs sociaux appuie les résolutions de l'Assemblée générale (2006-2009) dans lesquelles il est énoncé que les États doivent s'employer à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Ces résolutions partent du principe selon lequel l'État a pour responsabilité de veiller à ce que les victimes de violations des droits de l'homme aient droit à titre individuel à des « réparations » sous forme de restitution (le rétablissement de la situation préalable dans laquelle se trouvait la victime), de compensations (pour des préjudices matériels), de réadaptation (y compris des soins médicaux et psychologiques ainsi que des services juridiques et sociaux) et de mesures de satisfaction (la vérification des faits et la diffusion publique et entière de la vérité). La Fédération considère que ces réparations sont essentielles à l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, car elles favorisent la justice sociale, le respect des droits humains et le développement social des femmes.

Éducation

On estime que 61 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire et 71 millions d'enfants en âge de suivre le premier cycle de l'enseignement secondaire n'étaient pas scolarisés en 2010. Les filles représentaient plus de la moitié des enfants en âge d'aller à l'école primaire qui ne sont pas scolarisés. Par exemple, dans les États arabes, 61 % des enfants non scolarisés sont des filles. Les femmes sont par conséquent moins à même que les hommes d'acquérir les moyens de subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille. Voilà pourquoi la Fédération internationale des travailleurs sociaux apporte son soutien à l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, qui vise à parvenir à l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation, car, comme l'explique l'Initiative, les filles et les garçons doivent bénéficier de possibilités équitables en matière d'éducation. Les décideurs et praticiens du monde entier sont tenus de remédier aux inégalités entre les sexes, ainsi que cela est énoncé dans les Objectifs du Millénaire pour le développement et par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

L'égalité des sexes n'a pas été atteinte dans le domaine scolaire du fait des multiples obstacles d'ordre culturel, social et matériel auxquels se heurte la fréquentation scolaire des filles. En outre, ainsi que l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles l'affirme (en 2012), les établissements scolaires sont des institutions fondées sur la culture masculine dominante. Ils risquent ainsi de perpétuer, volontairement ou non, les inégalités sociales entre les sexes du fait des relations de pouvoir à l'intérieur des établissements scolaires, de la pédagogie et de la représentation des rôles masculins et féminins dans les manuels scolaires et le matériel pédagogique.

Les inégalités entre les sexes en matière d'éducation constituent une forme de maltraitance psychologique à l'égard des filles, une forme masquée de violence à l'égard des femmes et une violation de l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La violence restreint la capacité des femmes et des filles à s'instruire, à gagner leur vie et à participer à la vie publique. Les inégalités entre les sexes en matière d'éducation font obstacle au développement harmonieux des individus (filles, garçons, femmes et hommes), des familles, des gouvernements, des pays et de la société mondiale.

Santé

La violence à l'égard des femmes et des filles est à l'origine de multiples problèmes de santé, y compris de difficultés en matière de santé mentale et de santé sexuelle/reproductive, de préjudices physiques et de décès. Des problèmes que l'on considère souvent comme « masculins », les infarctus et les attaques cérébrales, sont les deux premières causes de mortalité des femmes. Le VIH/sida, les complications de la grossesse et la tuberculose continuent de tuer de nombreuses femmes de 15 à 45 ans dans le monde entier.

La violence accroît la vulnérabilité des femmes face au VIH/sida car elle les empêche d'exercer pleinement leurs droits en matière de sexualité et de procréation. En 2010, 800 femmes environ sont mortes chaque jour des complications d'une grossesse ou d'un accouchement. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) appuie des campagnes menées dans le monde entier en vue de réduire la mortalité maternelle grâce à l'utilisation de contraceptifs. Dans de nombreux pays, il demeure difficile pour les femmes de bénéficier de services de soins préventifs, prénatals et postnatals. Peu de services sont proposés aux catégories marginalisées de femmes, telles que les femmes célibataires, les adolescentes, les travailleuses du sexe, les consommatrices de drogue intraveineuse et les femmes des minorités ethniques et des milieux ruraux.

La Fédération est en particulier préoccupée par les effets de la violence sur la santé mentale des femmes, ainsi que sur leur santé physique, sociale, sexuelle et reproductive.

Autonomisation économique

L'autonomisation des femmes sur le plan économique peut constituer un moyen de prévention de la violence à leur égard. À l'échelle mondiale, 1,4 milliard de personnes vivent dans des conditions de pauvreté extrême et les femmes représentent 70 % des pauvres, dont la plupart vivent dans des pays en développement. Si la pauvreté touche l'ensemble des ménages, les femmes en subissent le poids de façon disproportionnée, en raison de la répartition entre les sexes du travail et des responsabilités au sein du ménage. L'autonomisation économique des femmes contribue à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Projet de lutte contre la pauvreté mondiale favorise l'autonomisation des femmes sur les plans économique et politique en leur proposant des microprêts qui accroissent leur mobilité, leur donne des moyens de prendre des décisions financières et favorise une prise de conscience politique et juridique.

La Fédération internationale des travailleurs sociaux considère que la promotion de la prospérité économique des femmes et des filles contribue à

l'élimination de la violence à leur égard et au développement économique et social mondial.

Recommandations

La Fédération internationale des travailleurs sociaux formule les recommandations suivantes.

Il convient de combattre la violence à l'égard des femmes et des filles au moyen de partenariats entre les gouvernements, les collectivités et la société civile. Des efforts doivent être déployés en matière de mobilisation au sein des États souverains afin d'obtenir la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres Conventions des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes.

Puisque les obligations prescrites à l'échelle internationale restent souvent sans suite, même dans les pays signataires, il convient d'adopter et de faire appliquer des lois nationales qui défendent les droits des femmes et les protègent de la violence.

La communauté internationale devrait s'employer à accroître l'éducation et la formation proposées aux filles et aux femmes et à faire en sorte qu'elles bénéficient de soins de santé accessibles et de meilleure qualité.

En remédiant aux inégalités entre les sexes et en promouvant les droits fondamentaux des femmes du monde entier, les partisans du développement social doivent disposer des compétences culturelles nécessaires.
